Le document ci-dessous est la traduction libre à l'usage des lecteurs francophones d'un rapport émis en anglais.

# Société Nationale Industrielle et Minière

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport de l'auditeur légal et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés

# CONEX B.P. 3225 Nouakchott République Islamique de Mauritanie

#### **ERNST & YOUNG et Associés**

1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1 France

# Société Nationale Industrielle et Minière

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport de l'auditeur légal et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés

Monsieur le Président,

Nous avons effectué un audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Nationale Industrielle et Minière (S.N.I.M.), comprenant l'état de situation financière consolidé au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IRFS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

# Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société Nationale Industrielle et Minière au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 2 mai 2012

L'Auditeur Légal et l'Auditeur Indépendant

CONEX

ERNST & YOUNG et Associés

Sidi Mohamed Elemine

Philippe Mongin

Pierre Abily

# SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

# **COMPTES CONSOLIDES**

# **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

ETAT I	DE LA SITUATION FINANCIERE		4 -
СОМРТ	TE DE RESULTAT		5 -
ETAT D	DU RESULTAT GLOBAL		5 -
TABLE.	AU DES FLUX DE TRESORERIE		6 -
TABLE.	AU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		7 -
ANNEX	XES AUX COMPTES CONSOLIDES		9.
	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE		
	OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE		
	METHODES COMPTABLES		
3.1	Principes de préparation des états financiers		
3.2			
3.3			
3.4			
3.5 3.6	1 1		
3.7			
3.8			
3.9			
3.10			
3.1	1		
3.12			
3.13			
3.14	F		
3.13			
3.17			
3.18			
3.19			
3.20			
3.2			
3.22			
3.23			
3.24		- 2	0 -
	PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE		
5.1 5.2	Immobilisations corporelles		
5.3	Actifs incorporels		
5.4	Stocks et en-cours de production		
5.5	Clients et comptes rattachés.		
5.6	Autres débiteurs		
5.7	Instruments financiers: informations à fournir		
5.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 3	4 -
5.9	Capital social		
5.10			
5.11	8		
5.12			
5.13	1		
5.14 5.15	1		
5.16			
	OMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT		
6.1	Chiffre d'affaires		
6.2	Produits des activités annexes.		
6.3	Autres produits opérationnels		
6.4	Matières consommables		
6.5	Frais de personnel		
6.6	Dotations aux amortissements et provisions		
6.7	Impôts et Taxes		
6.8	Autres charges opérationnelles		
6.9	Produits financiers		
6.10	Charges financières	- 4	) -

7	COMP	LEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	45 -
7	.1	Retraitement des amortissements et provisions	45 -
7	.2	Variation du BFR	
7	.3	Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations	
7	.4	Acquisition filiales GMM nette de la trésorerie acquise	
7	.5	Reprises sur amortissements et provisions	46 -
7	.6	Gains/Pertes de change	46 -
		Trésorerie Nette	
8		ES ENGAGEMENTS ET PASSIFS	
9	<b>INFOR</b>	MATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	47 -
10	EVENI	EMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	47 -

# ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

# ACTIF

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non - courants		367 409	279 344
Immobilisations corporelles	5.1	348 977	259 040
Actif de prospection	5.1	744	1 200
Actifs incorporels	5.2	2 952	2 863
Autres actifs financiers	5.3	1 550	1 513
Participations dans les entreprises associées	5.3 5.3	12 013 1 086	14 521 128
Titres mis en équivalence	5.5		
Impôts différés actifs		87	79
Actifs courants		437 623	273 954
Stocks et en-cours	5.4	56 616	50 234
Clients et comptes rattachés	5.5	54 037	56 793
Autres débiteurs	5.6	12 828	19 798
Produits dérivés	5.7	863	2 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	313 280	144 220
TOTAL ACTIF		805 032	553 298
PASSIF			
En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres et réserves		577 306	397 737
Capital émis	5.9	12 180	12 180
Primes d'émission	3.)	6 464	6 464
Gains nets latents sur contrats à terme	5.7	(4 790)	969
Résultats accumulés non distribués	naostermennetsmytes	563 452.3	378 124
		1 218	1 218
Réserve Légale			
Report à nouveau		274 037	169 740
Résultat de l'exercice		240 703	159 672
Ecart de réévaluation		47 494	47 494
Intérêts minoritaires		5 015	3 662
Passifs non courants		142 902	98 279
Emprunts portant intérêt	5.10	124 049	83 767
Obligations au titre des retraites	5.11	16 289	13 983
Provisions	5.12	2 564	529
Passifs courants		79 809	53 620
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	41 868	26 972
Impôts	5.14	13 425	13 150
Autres taxes	5.15	2 170	1 290
Autres créditeurs	5.16	12 688	9 668
Concours bancaires	5.8	2 615	569
Contrats à terme		7 044	1 970
TOTAL PASSIF		805 032	553 298

# COMPTE DE RESULTAT

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	6.1	421 755	319 444
Produits des activités annexes	6.2	3 512	2 915
Autres produits opérationnels	6.3	553	901
Produits des activités ordinaires		425 820	323 260
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		6 867	4 255
Production immobilisée		6 038	4 306
Reprises sur amortissements et provisions			
Marchandises et matières consommés	6.4	(83 477)	(65 833)
Frais de personnel	6.5	(27795)	(27630)
Dotations aux amortissements et provisions	6.6	(26739)	(20 656)
Impôts et taxes	6.7	(436)	(544)
Autres charges opérationnelles	6.8	(28 466)	(22 570)
Résultat opérationnel		271 813	194 588
Produits financiers	6.9	29 401	16 462
Charges financières	6.10	(22596)	(22990)
Quote-part dans le résultat des titres mis en équivalence		(384)	(13)
Résultat avant impôt		278 235	188 047
Charge d'impôt sur le résultat		(37 260)	(28 172)
Résultat net de l'exercice		240 975	159 875
Part revenant aux intérêts minoritaires		272	203

# ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net de l'exercice	240 975	159 875
Résultat net de l'exercice Impact des instruments financiers	(5 759)	1 057
Résultat global	235 216	160 932

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2011	31/12/2010
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice net avant impôt		278 235	188 047
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	24 283	25 076
Reprises sur amortissements et provisions	7.5	$(6\ 039)$	(4339)
+/- Value sur acquisition / cessions d'immobilisations		(1)	(1)
Gains / Pertes de change	7.6	3 428	2 592
Produits de placement		(1477)	(1299)
Charges financières		1 756	2 218
Quote-part des titres mis en équivalence		384	13
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	10 190	(40 157)
Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles		310 759	172 150
Intérêts payés		(1 707)	(2 199)
Impôt payé sur la taxe unique		(29 175)	(20 901)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		279 877	149 050
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.3	(97 009)	(70 035)
Acquisition de la filiale GMM	7.4	(451)	(10 033)
Encaissement résultant de la cession de matériel	,··-	1	35
Intérêts encaissés		1 477	1 299
Dividendes reçus		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(95 982)	(68 701)
ACTIVITIES DE EIN ANCEMENT			
ACTIVITES DE FINANCEMENT		46 374	30 538
Encaissements provenant d'emprunts à LT			
Remboursements d'emprunts Dividendes versées		(8 593)	(8 070)
		(55 578)	(8 236)
Augmentation du capital		915	2 340
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	SVEETILES.	(16 881)	16 572
Flux de trésorerie		167 014	96 921
Trésorerie à l'ouverture	EX. INV	143 651	46 730

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 01/01/2010	12 180	6 477	219 965	(87)	238 535	1 203
Réévaluation des instruments financiers				1 057	1 057	
Résultat			159 672		159 672	2 458
Dividendes			(8 171)		(8 171)	
Autres			6 643		6 643	
Capitaux propres au 31/12/2010	12 180	6 477	378 109	970	397 736	3 661
Réévaluation des instruments financiers				(5 760)	(5 760)	
Résultat			240 703		240 703	1 354
Dividendes			(55 555)		(55 555)	
Autres		(13)	194		181	
Capitaux propres au 31/12/2011	12 180	6 464	563 452	(4 790)	577 306	5 015

(1) - TAT : Transaction à Terme

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 31/12/2011

#### ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes clos au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 avril 2012.

#### 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2011 concernent principalement l'orientation de l'offre commerciale sur les trois produits phares de la SNIM (GMAB, TZF et TZFC).

- La reprise des commandes en 2010 notamment sur le marché traditionnel (Europe) s'est poursuivie en 2011. Cette situation s'est traduite par la hausse significative des prix par rapport à 2010 ;
- Mise en service de l'usine de traverses en béton ;
- Avancement satisfaisant des projets de développement ;
- Adoption d'un nouveau Cadre Stratégique de Développement (CSD);
- Reprise du contrôle de la GMM par la SNIM suite au retraie de la filiale de Tino-Horizonte Sahel, un consortium de sociétés espagnoles opérant dans le façonnage et la commercialisation de la pierre dans le capital;
- Certification du SME de la SNIM (ISO 14001-2004);
- Nomination d'un nouvel Administrateur Directeur Général : M. Mohamed Abdellahi Ould Oudaâ en remplacement de M. Taleb Ould Abdival.

#### 2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie.

Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerai de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

#### 3 METHODES COMPTABLES

#### 3.1 Principes de préparation des états financiers

#### Normes applicables

Les états financiers consolidés de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers.
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

L'unique norme, interprétation ou guide d'application IFRS entré en vigueur en 2011 ayant un impact sur la présentation des comptes au 31 décembre 2011 est la norme IAS24R sur les informations relatives aux parties liées

Les normes, interprétations et guides d'application IFRS entrés en vigueur en 2011 et n'ayant pas d'impact sur la présentation des comptes au 31 décembre 2011 sont les suivants :

- IAS 32 Amendement Classement des émissions de droit
- IFRIC 14 Paiement d'avance d'exigences de financement minimal
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres

Les normes, interprétations et guides d'application IFRS publiés mais qui ne sont pas encore obligatoires sont les suivants :

- IAS 1 Amendement Présentation des états financiers : présentation des éléments du résultat attendu
- IAS 12 Amendement Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents
- IAS 19 Avantage du personnel
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées
- IFRS 7 Amendement Instruments financiers: information à fournir sur les transferts d'actifs financiers
- IFRS 9 Instruments financiers
- IFRS 10 Etats financiers consolidés
- IFRS 11 Partenariats
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 Fair value measurment
- IFRIC 20 Frais de découverture engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert

La société mène actuellement une analyse pour déterminer les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés de la SNIM.

#### Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d'ouguiyas.

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations ou situations existants à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

#### 3.2 Principes de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net détenu attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la co-entreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la co-entreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la co-entreprise.

#### 3.2.1 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes au 31 décembre 2011 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que le paiement de dividendes, les plus ou moins values de cession, les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat.

De même, les marges internes sur stock sont également éliminées.

#### 3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

#### Coût d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition.

#### Écarts d'acquisition

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3R "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

# 3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité de la SNIM, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties au cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,
- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis au cours de change à la date de transaction.

#### 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, hormis les coûts de main d'œuvre considérés comme négligeables, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions:

Installations complexes spécialisées:

Matériel ferroviaire et de voie:

Matériel d'exploitation:

Matériel de transport:

Autres immobilisations corporelles:

Coût d'acquisition

Coût d'acquisition

Coût d'acquisition

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées.

Constructions: 14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées: 15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée: 10 à 30 ans
Matériel d'exploitation: 5 à 30 ans
Matériel de transport: 5 ans
Autres immobilisations corporelles: 5 ans

A compter de l'exercice 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à l'état de situation financière à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Dans le cadre du projet Guelbs 2 et du port minéralier, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagèrent des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (cf. 3.14 Remise en état des sites)

#### 3.4 Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable.

Les actifs incorporels du groupe ne comprennent pas de goodwill.

#### 3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6, qui précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales et dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006, est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Actifs incorporels : les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement notamment :

- Acquisition des droits de prospecter,
- o Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- o Forage d'exploration,
- o Creusage et tranchée,
- o Échantillonnage.

Actifs corporels : ce sont les actifs corporels utilisés par la structure dédiée à la recherche.

Les valeurs brutes de ces actifs au 31 décembre 2011 s'élèvent à:

✓ Actifs corporels de prospection :

2 278 MUM,

✓ Frais de recherche & développement :

652 MUM.

Les amortissements de ces actifs au 31 décembre 2011 s'élèvent à :

✓ Actifs corporels de prospection :

1 534 MUM

✓ Frais de recherche & développement :

130 MUM

#### 3.6 Autres actifs financiers

Des prêts qui ne portent pas d'intérêt sont consentis aux salariés du Groupe. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

#### 3.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et d'autres approvisionnements.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

#### Article stratégiques :

- ✓ Absence de dépréciation sur les articles stratégiques dont la couverture est inférieure ou égale à un an ;
- ✓ Dépréciation statistique de 10% par année de couverture au-delà de la première année ;
- Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

#### Autres articles :

- ✓ Consommation > 1 an dépréciation statistique de 15%;
- ✓ Consommation > 2 ans dépréciation statistique de 30%;
- ✓ Consommation > 3 ans dépréciation statistique de 50%;
- ✓ Consommation > 4 ans dépréciation statistique de 75%;
- ✓ Consommation > 5 ans dépréciation statistique de 100%;
- Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote—part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### 3.8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'actif incorporel à durée de vie indéterminée et d'écart d'acquisition.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les écarts d'acquisition sont ventilés par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

# 3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit le Groupe SNIM à procéder aux regroupements suivants :

Société SNIM : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM ;

Société GMM : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carrières de marbre et granits) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAFA: Cette société renferme l'activité fonderie du groupe SNIM;

Société COMECA : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société ATTM: Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM;

Société SOMASERT: Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme;

Société SAMIA S.A.: Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité;

Société SAMMA: Cette société renferme les activités acconage et manutention;

Société GIP: Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des hydrocarbures raffinés ;

Société DAMANE ASSURANCE : Cette société a pour objet l'assurance industrielle.

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

#### 3.10 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Il n'est procédé à aucune actualisation des créances car le délai de règlement client que nous avons calculé pour 2011 s'élève à 28 jours.

# 3.11 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

# 3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

#### 3.13 Emprunts

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristique similaire ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments :

- La devise de l'emprunt,
- La signature de l'emprunteur (ou encore spread de crédit).

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par ailleurs par le Groupe ou avec les taux pratiqués à des conditions normales de marché dans une société similaire par la taille et l'activité.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devise en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant recu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation, la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels pour un montant total de 710 millions de dollars sur l'exercice 2009, 28 millions de dollars américains sur l'exercice 2010 et 130 millions de dollars américains sur l'exercice 2011.

Ces nouvelles conventions signées avec les bailleurs obligent la SNIM à respecter les ratios suivant pendant toute la durée de financement :

- Ratio d'endettement inférieur ou égal à 3.5 ;
- Ratio de liquidité supérieur ou égal à 1.5;
- Ratio de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1.3 ;
- Ratio de structure financière consolidée inférieur ou égale à 2 ;
- Ratio de sureté des créances.

#### 3.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise à une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de leur annonce aux personnes concernées.

# Remise en état des sites :

Les obligations juridiques relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant au 31 décembre 2011 :

#### o Code minier :

L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.

L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en terme de «sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».

Au 26 avril 2012, aucun décret d'application n'a été arrêté par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

#### o Loi portant sur l'environnement :

La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que:

- « L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :
- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,
- permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines. »

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directive quand à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».

#### Au 26 avril 2012, ces deux décrets ne sont pas parus.

• Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : « Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier. »

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation, l'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agrée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

#### 3.15 Coût des avantages au personnel

#### Régime à prestations définies

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

La comptabilisation des écarts actuariels a été effectuée selon la règle du corridor. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Le Groupe offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction et de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels n'a pas été retenue par la SNIM.

#### Régime à cotisations définies

La SNIM a décidé la mise en place, à partir de janvier 2011, d'un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence 2011 ;
- ✓ Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM ;
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.11Hypotheses actuarielles).

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charges de personnel.

#### 3.16 Contrats de location

Il existe au 31 décembre 2011 des contrats de location financement significatifs (voir 5.1 Immobilisations corporelles).

#### 3.17 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

- ✓ Ventes de biens : Le produit de la vente des biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le produit peut être évalué de façon fiable.
- ✓ Contrats de construction : Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture. Lorsqu'il est probable que le total des coûts d'un contrat sera supérieur au total des produits de ce contrat, la perte attendue est comptabilisée immédiatement en charge.
  - Sur ces contrats, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus à la date de clôture par rapport au total des coûts budgétés.
- ✓ Intérêts : Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

#### 3.18 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

#### 3.19 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

#### 3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya. Cependant l'analyse économique des activités de la SNIM semble démontrer que l'ouguiya n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe si l'on applique la norme IAS 21 révisée.

En cas d'option pour une monnaie fonctionnelle USD, la SNIM devra obtenir l'autorisation des autorités mauritaniennes pour présenter ses états financiers sur cette base.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie

parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 589 522 MUM à comparer à une situation de 582 321 MUM dans les comptes présentés. De même le résultat établi sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM peut être estimé à 236 093 MUM à comparer à un résultat de 240 975 MUM présenté.

#### 3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

# 3.21.1 Couvertures de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

#### 3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- ✓ Valeur de marché du sous-jacent,
- ✓ Prix d'exercice de l'option,
- ✓ Volatilité à la monnaie « forward »,
- √ Taux d'intérêt sans risque,
- ✓ Date d'échéance de l'option.

#### 3.22 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

#### 3.23 Information sectorielle

Le Groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. Les filiales du Groupe, représentant des UGT indépendantes, sont en-dessous des seuils quantitatifs nécessitant une présentation séparée des informations relatives à leur secteur opérationnel. L'analyse de l'activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IFRS 8 "Informations sectorielles" pour les produits des activités ordinaires provenant de clients externes. Les autres informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs ne font pas l'objet d'un suivi par secteur géographique, l'activité de la SNIM étant réalisée exclusivement en République Islamique de Mauritanie. Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants:

- ✓ France,
- ✓ Allemagne.
- ✓ Belgique.
- ✓ Italie,
- ✓ Autres pays de l'Union Européenne,
- ✓ Chine.
- ✓ Autres.

#### 3.24 Participation dans les entreprises associées

#### Note de présentation du projet El Aouj

#### (a) Projet de joint venture

La SNIM et la société australienne Sphere Investments ont signé le 22 octobre 2001 un accord de joint venture pour la conduite des recherches et études nécessaires pour la réalisation d'un projet de production de pellets pour la réduction directe à partir du minerai des guelbs El Aouj.

Cet accord de partenariat définit les obligations des parties comme suit :

- ✓ SNIM apporte un permis de recherche (droit d'exploration) sur la zone El Aouj comportant 5 guelbs,
- ✓ Sphere réalise à ses frais une étude de faisabilité bancable complète.

A l'achèvement de cette étude de faisabilité bancable, Sphère obtient 50% des droits sur la zone El Aouj. Les deux parties ont créées une société commune dans laquelle elles détiennent 50% chacune. Cette société a en charge la recherche des financements, la réalisation et l'exploitation du projet.

Le projet El Aouj devait comporter :

- Une mine d'une grande envergure,
- Une usine d'enrichissement (à sec et à l'eau),
- Une usine de pelletisation d'une capacité de 7MT/an,
- Une centrale électrique d'une capacité de 125 mégahertz,
- Des installations et services annexes.

Ces installations permettront la production de 7MT/an de pellets de haute qualité destinés à la réduction directe.

La production sera transportée par le chemin de fer de la SNIM et chargée dans les bateaux par le port minéralier de la SNIM en échange d'une rémunération acceptable qui sera fixée par un accord à conclure entre la SNIM et la future Société Projet.

Le financement nécessaire se situerait autour de 2,5 Mrd USD et sera apporté à hauteur de 30% au moins par les actionnaires.

### (b) Chronologie

La SNIM et Sphere Investments ont décidé en 2006 d'ouvrir le capital de la future société à deux importants sidérurgistes arabes : la Saudi Basic Industries Corporation (SABIC) et Qatar Steel Company (QASCO). Ces deux partenaires sont des consommateurs des pellets pour la réduction directe.

L'étude de préfaisabilité du projet a été rendue publique le 07 février 2007.

En mai 2007, la SNIM et Sphère ont fait une proposition de cession des 49,9% du projet El Aouj aux partenaires sidérurgistes SABIC et Qatar Steel pour un montant total de 375 MUSD.

Le 30 juillet 2007, un accord a été signé aux termes duquel la SNIM et Sphère devait céder aux partenaires 49,9% du projet El Aouj pour un montant de 375 MUSD.

Il est à noter que ce montant devait servir à financer les parts de la SNIM et de Sphère dans l'augmentation de capital de la Société Projet, pour porter celui-ci à 30% des investissements totaux à réaliser. En octobre 2007, la SABIC s'est retirée au

profit de Qatar Steel qui a confirmé sa décision d'acheter 49,9% du projet. Le partenariat devait ainsi se poursuivre à trois; mais en 2008; Qasco a dans un premier temps informé la SNIM de sa décision de limiter sa participation à 15%, avant de se retirer totalement du projet.

L'étude de faisabilité a été publiée en mars 2008.

En août 2008, Sphere, actionnaire à 100% de la société El Aouj S.A., a exclu de celle-ci tous les coûts qui n'étaient pas relatifs à la prospection et à l'évaluation du gisement, et, la SNIM a acquis 50% des titres de la société, renommée El Aouj Mining Company (EMC), pour 5 MUM.

SNIM et Sphère ont décidé de rechercher un troisième partenaire industriel et un appel d'offre a été élaboré.

Le rachat de Sphere par Xstrata a été effectif en novembre 2010 conduisant à rediscuter le projet afin de le redimensionner tel que :

- L'usine de pelletisation d'une capacité de 7 Mt/an prévue soit augmentée à 30 Mt/an
- La production comprenne pellets et minerai de fer brut
- Le programme de recherche soit étendu à 2 nouveaux guelbs à Tintekrate et à Bouderga afin d'estimer les réserves minières de ces guelbs suivant le standard JORC en vue d'une meilleure valorisation du permis.

Les dépenses engagées en 2011 au titre de ce projet se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	2011
BOUDERGA TINTEKRATE	1 653
EXPENSES STUDY 2010	187
TOTAL	1 840

#### (c) Traitement comptable

Au 31 décembre 2009, la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj a été évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj a été déterminée sur la base des dépenses de Sphère pour l'étude de faisabilité arrêtées au 31 décembre 2009 soit 12 280 MUM (cf. 5.3 participations dans les entreprises).

Dans le cadre de ce projet, la SNIM reçoit des actifs correspondants aux dépenses réalisées par Sphère en contrepartie d'un droit d'exploration apporté qui était partiellement valorisé dans les comptes de la SNIM.

#### 4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent ceux de la société, avec sa succursale de Paris, et ceux des sociétés (toutes Mauritaniennes) sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou une influence notable. Le périmètre de consolidation se compose au total de 7 sociétés consolidées par intégration globale et une société consolidée par mise en équivalence. La clôture des comptes de chaque entité du périmètre s'effectue au 31 décembre de chaque année.

	Forme Juridique	% droits de vote	% intérêt	Méthode de conso (1)
SNIM	S.A			MERE
FILIALES MAURITANIE				
SOMASERT	S.A	100%	100%	IG
SAFA	S.A	100%	100%	IG
SAMMA	S.A	53%	53%	IG
ATTM	S.A	100%	100%	IG
COMECA	S.A	94%	94%	IG
SAMIA	S.A	50%	50%	IG
GMM	S.A	96%	96%	IG
DAMANE ASSURANCE	SA	70%	70%	IG
GIP	S.A	68%	68%	IG
MAIL	SA	25%	25%	MEE
EL AOUJ SA	S.A	50%	50%	MEE

(1) IG: Intégration Globale MEE: Mise En Equivalence

#### Prise de contrôle de la filiale GMM

Le groupe Tino Horizonte Sahel (THS) s'est retiré du capital de la GMM le 23 mars 2011 au profit de la SNIM qui se substitue au groupe THS pour la libération de l'augmentation du capital de la GMM de 600 MUM, soit une acquisition de 75% du capital de la GMM.

Cette opération a conduit à la reprise du contrôle de cette filiale par le Groupe.

#### 5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

#### 5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur	31/12/2010	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2011
Valeur Brute	197 370	4 933	(11 344)	(1 423)	189 537
Amortissements	116 875	6 757	(1 405)	(1 060)	121 167
VALEUR NETTE	80 495	(1 824)	(9 939)	(363)	68 369
Immobilisations évaluées au coût	31/12/2010	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2011
Valeur Brute	180 480	45 434	11 344	(860)	236 398
Amortissements	88 403	12 158	1 405	(701)	101 265
VALEUR NETTE	92 076	33 276	9 939	(158)	135 133
TOTAL VALEURS BRUTES	377 850	50 368		(2 283)	425 934
TOTAL AMORTISSEMENTS	205 278	18 915		(1 762)	222 432
IMMOBILISATIONS EN COURS	86 469	109 822		(50 815)	145 476
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS	259 040	141 274		(51 336)	348 977

Au cours de l'exercice, la SNIM a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 109 822 MUM.

Ces investissements concernent essentiellement :

- ✓ Le projet Guelbs II pour 47 949 MUM;
- ✓ Un chemin de fer pour 21 668 MUM;
- ✓ Un nouveau port minéralier pour 14 891 MUM ;
- ✓ Des engins miniers pour 3 809 MUM;
- ✓ L'usine de Guelbs pour 2 990 MUM;
- ✓ Une usine de traverses en béton pour 2 845 MUM ;
- ✓ Une centrale électrique éolienne pour 2 231 MUM ;
- ✓ La modernisation du système de télécommunication pour 1 221 MUM.

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

#### Coûts d'emprunt incorporés

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans les coûts d'actifs au cours de la période se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Coût incorporé sur la période	31/12/2011	
Guelbs II	1010	1 495	2 505	
Port minéralier	1 964	150	2 114	
Total	2 974	1 645	4 619	

#### Location-Financement (leasing financier)

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations en cours (voir 5.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Acquisitions	Transferts	31/12/2011
Divers matériels Guelbs II (part BID)	4539	5 636	-5 304	4 871
Matériels voie (part BID)	1090	4 664	-3389	2 365
Valeurs brutes	5 629	10 300	-8 693	7 236

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations finales (voir 5.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Transferts	Cessions	31/12/2011
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	7 686			7 686
Divers matériels Guelbs II (part BID)		5 304		5 304
Matériels voie (part BID)		3389		3 389
Valeurs brutes	7 686	8 693		16 379

Les divers matériels Guelbs II correspondent à la mise en service de 10 camions de mine. Les matériels de voie correspondent à la mise en service de l'usine de traverses en béton.

#### Obligation en matière de location-financement

Paiements minimums de location en milliers d'USD	31/12/2011	31/12/2010
Echéance 1 an	7 645	4 011
De la 2 <sup>ème</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année incluse	55 701	47 303
Plus de 5 ans	94 406	121 128
Moins charges financières futures	(32 180)	(39 720)
Dette de location-financement fin 2011	125 572	132 723

#### 5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont, depuis, réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissement, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite en tenant compte des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf;
  ✓ L'état technique de l'équipement;
  ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

VALEUR BRUTE En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2011
Installations complexes spécialisées	127 300	4 535	-11 344	-311	120 181
Matériel ferroviaire et de voie	70 070	398	0	-1 113	69 355
TOTAL	197 370	4 933	-11 344	-1 423	189 537
AMORTISSEMENTS	31/12/2010	Dotations	Transferts	Reprises	31/12/2011
Installations complexes spécialisées	81 649	4 471	-1 405	-303	84 412
Matériel ferroviaire et de voie	35 226	2 286		-757	36 755
TOTAL	116 875	6 757	-1 405	-1 060	121 167
VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2010	Augmentation	Transferts	Diminution	31/12/2011
Installations complexes spécialisées	45 651	64	-9 939	-8	35 769
Matériel ferroviaire et de voie	34 844	-1 888	0	-355	32 600
TOTAL	80 495	-1 824	-9 939	-363	68 369

# 5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2011
Terrains	626	2 571	_	6	3 203
Aménagements terrains	202	16	_	_	218
Bâtiments	64 389	14 712	4 433	(3)	83 531
Matériel d'exploitation	103 043	25 297	6 849	(156)	135 033
Matériel de transport	7 429	1 704	-	(682)	8 450
Matériel informatique & de bureaux	3 063	331	62	1	3 456
Mobilier bureaux & autres	1 727	804	-	(25)	2 506
TOTAL	180 480	45 434	11 344	(860)	236 398
AMORTISSEMENTS	31/12/2010	Dotations	Transferts	Reprises	31/12/2011
Terrains	-	-	-	-	
Aménagements terrains	172	10	-	-	183
Bâtiments	22 577	3 237	549	-	26 363
Matériel d'exploitation	55 810	7 566	848	(20)	64 204
Matériel de transport	6 171	883	-	(671)	6 383
Matériel informatique & de bureaux	2 739	184	8	2	2 932
Mobilier bureaux & autres	934	278	2	(12)	1 200
TOTAL	88 403	12 158	1 405	(701)	101 265
VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2010	Augmentations	Transferts	Diminutions	31/12/2011
Terrains	626	2 571	_	6	3 203
Aménagements terrains	30	6	_	-	36
Bâtiments	41 812	11 475	3 884	(3)	57 168
Matériel d'exploitation	47 234	17 731	6 000	(136)	70 829
Matériel de transport	1 258	820	-	(11)	2 063
Matériel informatique & de bureaux	324	147	54	(1)	523
Mobilier bureaux & autres	793	526	-	(13)	1 306
TOTAL	92 076	33 276	9 939	(158)	135 133

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2011 :

Désignation	Valeur brute			
En millions d'ouguiyas	2011	2010		
Bâtiments	11 774	9 934		
Matériel ferroviaire et voie	9 377	8 691		
Installations complexes spécialisées	51 100	49 942		
Matériel d'exploitation	25 936	24 659		
Matériel de transport	3 324	2 810		
Autres immobilisations corporelles	2 622	2 361		
TOTAL	104 133	98 398		

#### 5.2 Actifs incorporels

Variation des immobilisations brutes	31/12/2010	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2011
Valeurs incorporelles immobilisées	4 196	413	-	0	4 610
TOTAL	4 196	413		-	4 610
Variation des amortissements	31/12/2010	Dotations	Transferts	Reprises	31/12/2011
Valeurs incorporelles immobilisées	1 332	221	0	104	1 658
TOTAL	1 332	221		104	1 658
Valeur nette des actifs incorporels	2 863	192	0	-104	2 952

Ces actifs incorporels correspondent à des logiciels et brevets acquis.

#### 5.3 Autres actifs financiers

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et avances	1 513	1 774
Dépôts et cautionnements	37	38
Titres de participation	20	10
Participations dans les entreprises associées	11 993	14 211
Titres mis en équivalence	1 086	128
TOTAL	14 649	16 161

Les participations dans les entreprises associées concernent :

- ✓ La participation dans El Aouj détenue à 50% par la SNIM pour 11 985 MUM;
- ✓ La participation dans TUM pour 5 MUM;
- ✓ La participation dans KARAFI SNIM PARTENER pour 3 MUM.

Les titres mis en équivalence correspondent aux titres de la Mauritania Airlines International diminués de la quote part des pertes réalisées sur l'exercice.

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ne portent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

Les dépôts et cautionnement sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

# 5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières au coût moyen pondéré	51 689	47 007
Matières premières à la valeur nette de réalisation	40 319	37 315
Marchandises et produits finis	492	289
Stocks de minerai de fer au coût moyen pondéré	31 934	24 864
Stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	15 806	12 630
Total des stocks au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation	56 616	50 234

L'augmentation du stock de matières premières s'explique essentiellement par la progression du stock des hydrocarbures pour 1 676 MUM (essentiellement effet prix) et par l'augmentation du stock de pièces de rechange (bandes et roues de wagon) pour 1 229 MUM en lien avec la réhabilitation des installations de manutention portuaire et le programme de révision générale des engins.

Le Groupe ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

#### 5.5 Clients et comptes rattachés

En millions d'ouguiyas	31/12/	2011 31/	12/2010
Clients minerais	3	8 935	45 426
Autres Clients	1	5 102	11 367
Total	5	4 037	56 793

Il n'existe pas de risque de crédit sur les clients minerais. Une analyse des risques de non-recouvrement pour les autres clients est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

Le montant des dépréciations sur les autres clients s'élève à 492 MUM au 31 décembre 2011 contre 462 MUM au 31 décembre 2010.

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010	
Dépréciations au 1 <sup>er</sup> janvier	462	180	
Réévaluation change			
Dépréciations complémentaires	30	282	
Utilisations	0	0	
Reprises	0	0	
Dépréciations au 31 décembre	492	462	
Montant recouvré des créances dépréciées	0	0	
Montants bruts des créances dépréciées	492	462	

#### 5.6 Autres débiteurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs débiteurs	4 240	2 688
Trustee	2 874	2 581
Créances fiscales	2 547	11 803
Comptes de régularisation	1 920	1 828
Débiteurs divers	1 246	899
TOTAL	12 828	19 798

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les créances fiscales correspondent aux paiements effectués par SNIM en faveur d'ATTM pour le compte de l'Etat Mauritanien pour 868 MUM et au crédit de TVA d'ATTM pour 1 610 MUM.

Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance.

Le compte de débiteurs divers se compose de créances sur le personnel, de créances sur les organismes sociaux et de créances diverses.

#### 5.7 Instruments financiers: informations à fournir

#### 5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

	Ventilation par catégorie d'instruments							
En millions d'ouguiyas	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Autres actifs financiers	1 550	1 550			52	1 498		
Clients et comptes rattachés	54 037	54 037				54 037		
Autres débiteurs	12 828	12 828		0		12 828		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	313 280	313 280	121 457		191 823			
Actifs	381 694	381 694	121 457	0	191 875	68 362	0	
Emprunts portant intérêts	124 649	124 649		***			124 649	
Fournisseurs et comptes rattachés	41 868	41 868				41 868		
Autres créanciers	12 088	12 088		0		12 088		
Passifs	178 604	178 604	0	0	0	53 955	124 649	

La juste valeur des autres actifs financiers (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti.

La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

#### 5.7.2 Instruments financiers dérivés

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le groupe applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

# Risque de change

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture		20	2011			2010			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Valeu Va	Juste Valeur en		ninal en de devises	
			Achetés	Vendus	MUM	KUSD	Achetés	Vendus	
Risque de change									
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)									
Contrat à terme devises	ń								
Euro	(1 576)	(5478)	110 500		819	2 911	105 283		
JPY	0,4	1	30 000						
CHF					-	-			
CAD	(28)	(98)	5 300		13	47	3 750		
Options sur devises					-				
Euro	$(1\ 362)$	(4735)	81 300	81 300	286	1 017	112 950	102 950	
JPY		-			-	-			
CHF						-			
CAD	(33)	(113)	6 500	6 500	20	70	4 750	4 750	
b) Couverture de juste valeur (FVH)					-	_			
Contrat à terme devises					-	-			
Euro	31	108	3 000		98	347	11 500		
Options sur devises									
Euro	(168)	(583)	5 000	5 000	67	240	5 000		
c) Autres opérations	, ,								
Options sur devises									
Euro	(1 212)	(4 213)		51 400	(535)	(1902)	5 000	54 700	
JPY	(1 = 1 = )	-		52,00	-	-			
CHF					. 2	_			
CAD	(39)	(136)		4 000	(4)	(13)		2 250	
Total change	(4 386)	(15 247)			764	2 717			

# Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers liés au risque de prix sur les matières premières (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture		20	011			2	010	
	Juste Valeur en	Juste Valeur en	Nomi millie ton		Juste Valeur en	Juste Valeur en	Nomi: millie ton	ers de
	MUM	KUSD	Achetés	Vendus	MUM	KUSD	Achetés	Vendus
Risque sur matières premières								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)  Swaps de matières premières								
Fuel	(67)	(234)	1 100		32	113	1 450	
Gasoil	(30)	(103)	1 150		175	623	1 750	
Autres	-	-						
Options sur de matières premières	-							
Fuel	48	168	800	800	32	115	1 050	1 050
Gasoil	105	365	850	850	130	461	1 100	1 100
Autres	-	-						
b) Autres opérations	-							
Options sur de matières premières	-							
Fuel	(76)	(265)		600	(5)	(16)		550
Gasoil	(99)	(346)		550	(13)	(45)		650
Autres	-							
Total matières premières	(119)	(415)			352	1250		

# Risque de taux

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêt à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture		2011				20	010	
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nomin millie devi	ers de ises	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nomin millie devi	ers de ises
Risque de taux d'intérêt								
<ul> <li>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</li> </ul>								
Swaps de taux d'intérêt								
EUR	(1 240)	$(4\ 310)$	101 000		(140)	(499)	61 000	-
JPY	-				-	-	-	
CHF	-	_			-	-	-	
Options sur taux d'intérêt	-							
EUR	(456)	(1584)	90 000	70 000	106	375	40 000	20 000
JPY	-				-	-	-	
CHF	-				-	-	-	
b) Autres opérations	-							
EUR	-				(143)	(507)	-	
JPY					-	-	-	
CHF					-	-		
Total taux d'intérêt	(1 696)	(5 894)			(177)	(630)	(-)	-

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie Cash Flow Hedge	Montant recyclé en résultat sur la période	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(1 131 428) USD	(1 621 141) USD
Couverture de taux	145 936 USD	(1 021 084) USD
Couverture de matières premières	190 183 USD	(331 418) USD

Couverture de Juste Valeur Fair Value Hedge	Gains et pertes sur instruments de couverture	Gains et pertes sur éléments couverts	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(583 034) USD	(358 600) USD	(941 634) USD
Couverture de taux			
Couverture de matières premières			

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	(1 922 203) USD
Couverture de taux	_
Couverture de matières premières	202 176 USD

#### Objectif et politique de couverture

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisé en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale.

La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devise tierce (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM a contracté des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La Société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques. Des procédures de mesure de l'exposition de la Société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement.

La société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas).

#### Risque de change

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la Société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la Société a recours à des contrats d'achat à terme et des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises. Généralement, les contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres	
	10%	5 481 130	20 962 964	
2011	-10%	(5 376 523)	(25 833 244)	

1 Dollar = 287, 68 Ouguiyas

#### Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de\_variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles.

La politique du Groupe est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des contrats d'achat ou de vente d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture.

L'horizon de gestion du Groupe est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation du prix des matières premières	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
	10%	633 049	3 031 633
2011	-10%	(595 836)	(3 254 222)

#### Risque de taux

La SNIM a décroché des financements importants de l'ordre de 615 MUSD, pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM).

Ces financements sont indexés sur des taux variables (libor). Le Groupe est donc exposé à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêt.

La politique du Groupe est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêt et conclut des contrats de swap et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt et des capitaux propres (liée aux variation de juste valeur des instruments dérivés de taux) de la SNIM donne une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation des taux d'intérêt	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres	
	0,5%	256 111	2 137 422	
2011	-0,5%	(246 266)	(2 208 039)	

#### Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

L'essentiel du portefeuille client est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 26 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 5.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

### Risque de liquidité

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles. Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 86% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec six mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2011, 6% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 8% en 2010

#### Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2011 sur la base des paiements contractuels non actualisés.

Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par le Groupe SNIM au 31/12/2011.

Les charges d'intérêt correspondent aux intérêts sur la dette du Groupe SNIM totalement tirée au 31/12/2011.

Par conséquent, les futurs tirages sur la dette PDM et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

		Moins 3 m	ois	3 à 12 mois			
En millions d'ouguiyas	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total	
Emprunts Portant Intérêt	1349	88	1436	9 673	4 439	14 111	
		1 à 5 ans			plus de 5 a	ins	
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total	
Emprunts Portant Intérêt	47 869	13 611	61 480	65 159	8 957	74 117	

### 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'ouguiyas	31/12/20011	31/12/20010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	313 280	144 220
Concours bancaires	(2 615)	(569)
TOTAL	310 665	143 651

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

### 5.9 Capital social

Le capital social du Groupe au 31 décembre 2011 s'élève à 12 180 000 000 ouguiyas, soit 1 218 000 actions à 10 000 ouguiyas chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel. Il est réparti comme suit :

	(Ouguiya)	(%)
État Mauritanien :	9 543 030 000	78,35%
Industrial Bank of Kuwait:	873 200 000	7,17%
Arab Mining Company:	689 790 000	5,66%
Irak Fund for External Development:	558 820 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM - Maroc) :	279 500 000	2,30%
Banque Islamique de Développement:	218 300 000	1,79%
Privés Mauritaniens :	17 360 000	0,14%
Total:	12 180 000 000	100,00%

Le poste prime d'émission est de 6 464 MUM. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital.

Au 31 décembre 2011, la réserve légale présente un solde de 1 218 MUM, soit 10% du capital social.

### 5.10 Emprunts et dettes financières

#### 5.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la Société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel, cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires au "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust, dont il est question ci-dessus, a un solde débiteur de 2 874 MUM au 31 décembre 2011 contre 2 581 MUM au 31 décembre 2010. Il est imputé au poste "Débiteurs divers" (rubrique Autres débiteurs).

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sous trustee					
Agence Française de Développement					
Emprunt n°. 70X	EUR	5,00%	2019	145	163
Emprunt n°. 90U	EUR	2,00%	2020	543	600
BEI 6	EUR	3,07%	2015	4 144	4 992
BAD 2002	USD	Var.	2016	3 869	4 624
AFD (Centrale)	EUR	Var.	2019	6 684	7 352
AFD (Centre de formation)	EUR	Var.	2021	1 308	1 293
BEI VII (Centrale)	EUR	6,90%	2019	6 798	7 252
BID PORT	USD	Var.	2023	6 466	6 954
FED/03/EUR	EUR	Var.		9 358	-
PDM					
VOIE					
BID	USD	Var.	2024	5 094	871
GUELBES II					
BEI	USD	6,03%	2024	7 727	3 736
BAD	USD	Var.	2024	13 463	6 582
AFD	USD	Var.	2024	7 626	3 700
BID	USD	Var.	2024	8 228	4 513
KFW/G21/USD	USD	Var.	2021	6 637	-
KFW/G22/USD01	USD	5,96%		3 003	-
PORT					
KFW NP1	USD	Var.	2022	6 815	6 664
KFW NP2	USD	Var.	2022	5 778	600
Sous total				103 687	59 897

### 5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2011	31/12/2010
Dettes hors trustee					
Banque Européenne d'Investissement					
Emprunt (SAFA)	EUR	0	2013	94	141
Banque Islamique de Développement	USD	0,00%	2009	233	228
Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur (ATTM)	EUR	4,30%	2012	2 381	3 431
Société Générale de Mauritanie (ATTM)	MRO	10,40%		654	1 000
Prime à Payer	USD		2015	63	78
Sous total				3 425	4 878

### Situation des Conventions de Financement PDM

Projet	Prêteur	Devise	Taux	Dernière Échéance	Total Millions MRO	Tiré Millions MRO	Non Tiré Millions MRO
Guelbs II	AFD	EUR	Var	2024	28 019	7 472	20 547
	BEI	EUR	Fixe	2024	28 019	7 472	20 547
	BAD	USD	Var	2024	50 344	13 463	36 881
	BID	USD	Var	2023	23 014	8 228	14 786
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	14 943	2 794	12 149
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	20 920	6 962	13 959
Port	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	13 075	5 390	7 685
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	14 943	6 724	8 219
Voie	BID	USD	Var	2025	8 055	5 094	2 961
C.Formation	AFD	EUR	Var	2021	2 615	1 308	1 308
Total		The section	ر ما در ای گاهر	To make the state of the	203 948	64 906	139 041

### 5.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts. Le solde de cet accord est de 2 769 MUM au 31 décembre 2011 contre 3 016 MUM au 31 décembre 2010.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2011	31/12/2010
Dettes rééchelonnées					
Echéances rééchelonnées sur la dette française Accord 8	EUR	3,00%	2019	2 769	3 016
Sous total				2 769	3 016

#### 5.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre du SYSMIN, l'Union Européenne a accordé à l'État Mauritanien une subvention de 58 millions d'euros par convention No. 5 546/Mau en date du 23 octobre 1995. La convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour la réhabilitation de certaines de ses installations industrielles. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite définissant les modalités de remboursement a été cosigné par l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM. Cet accord définit les modalités de la rétrocession sous forme d'une subvention non remboursable, équivalente au montant alloué à l'assistance technique, soit 0,8 million d'euros et d'un prêt remboursable de 57,2 millions d'euros.

Le solde non remboursé de cette subvention s'élève à 5 697 MUM au 31 décembre 2011 contre 7 259 MUM au 31 décembre 2010.

La Société s'était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autre, le règlement des sommes dues à leurs échéances, l'assujettissement des distributions de dividendes à certaines conditions et le maintien des ratios d'endettement et de service de la dette.

En cas d'infraction à ces conditions, ou à l'une d'entres elles, les prêteurs pourraient arrêter les déblocages de fonds ou exiger le remboursement immédiat des emprunts.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2011	31/12/2010
Dettes rétrocédées					
(subvention rétrocédée)					
Saudi Fund for Development	SAR	1,00%	2 039	639	653
Communauté Economique Européenne (Sysmin 1)	EUR	0,50%	2 028	3 823	4 000
Fonds Africain de Développement	UCB	0,75%	2 038	4 008	4 065
Communauté Economique Européenne	EUR	3,00%	2 015	5 697	7 259
(Sysmin II)- (N° 5546)					
Sous total	K4 <u>11</u> 1			14 167	15 977
TOTAL EMPRUNTS				124 049	83 767
Emprunts à moins d'un an	MILE LA	<u> </u>		8 428	8 759
Emprunts à long et moyen terme				115 621	75 010

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

### 5.11 Obligations au titre des retraites

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour IDR	7 232	1 649	(370)	8 511
Provisions pour retraite complémentaire	6 751	1 027		7 778
TOTAL	13 983	2 676	(370)	16 289

### Descriptif du régime à prestation définie

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- ✓ du salaire au moment de son départ de la société ;
- ✓ de l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

## Hypothèses actuarielles

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetés. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	60 ans
Taux d'augmentation des salaires	9,86%
Taux d'actualisation	6,31%
Taux de mortalité	TM 60-64 – 20%
	3,87% répartis de
	manière décroissante par
Taux de rotation du personnel	âge

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est la règle dite du corridor.

	31/12/2011	31/12/2012
Début de période	01/01/2011	01/01/2012
Fin de période	31/12/2011	31/12/2012
Taux d'actualisation de l'évaluation	6,31%	6,31%
Taux d'intérêt sur la dette	6,31%	6,31%
Taux de rendement des placements attendus	NA	NA
Durée résiduelle moyenne d'activité attendue	8ans	8ans

### Variation de la dette actuarielle

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2012
Dette actuarielle à l'ouverture	7 409	19 419
Coût des services rendus	469	(494)
Coût financier	664	1 225
Cotisations employés	0	0
Modifications de régime	0	0
Acquisition / Vente	0	0
Réductions / Cessations	0	0
Pertes et gains actuariels	11 247	0
Prestations payées	(370)	(633)
Autres	0	0
Dettes actuarielles à la clôture	19 419	19 517

### Variations des placements

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

### Couverture financière

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2012
Couverture financière	(19 419)	(19 517)
Calcul du corridor	1 942	1 952
Pertes et gains actuariels	10 470	9 152
Pertes et gains actuariels à amortir	11 247	9 959
Pertes et gains amortis sur la période	0	1 144
Provisions	7 573	9 558

### Coût sur la période

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2012
Coût des services rendus	469	(494)
Coût financier	664	1 225
Rendement prévu des placements	0	0
Amortissement des pertes et gains actuariels	0	1 144
Amortissement des modifications de régime	0	0
Effet des réductions / Cessations	0	0
Coût total	1 133	1 875
Prestations versées et non remboursées par le fonds	(370)	(633)
Coût total	763	1 242

### Descriptif du régime à cotisation définie

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et en cours postérieurement à 2010, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité lui est versée qui est égale à cent vingtième :

- ✓ La cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- ✓ Les revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- ✓ Le coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence de 2011);
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

### Hypothèses actuarielles

La charge a été déterminée sous les hypothèses suivantes :

- ✓ Une souscription de la totalité des salariés ;
- ✓ Pas de charge sociale due au titre de la retraite complémentaire ;
- ✓ Convergence des taux en 20 ans vers 5%, soit une prime de risque de 3% par rapport à l'inflation ;
- ✓ Aucun taux de rendement garanti ;
- ✓ Le taux de revalorisation correspond au taux de rendement financier qui est égal à 9%.

#### 5.12 Provisions

Les provisions couvrent les risques liés aux conflits et litiges avec le personnel sortant. Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour risques	528	2 036	-	2 564
TOTAL	528	2 036		2 564

## 5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	41 297	25 498
Factures à recevoir	571	1 474
TOTAL	41 868	26 972

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de laclôture.

#### 5.14 Impôts

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Taxe unique SNIM	11 440	12 922
Impôts sur les traitements et salaires	1 985	228
TOTAL	13 425	13 150

La SNIM dispose d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie - et la Société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit à la Société son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique.

La taxe unique a augmenté sensiblement en raison de la hausse du chiffre d'affaires.

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière.

La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

### 5.15 Autres taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
TVA à décaisser	1 616	792
Autres taxes	554	498
TOTAL	2 170	1 290

La convention signée entre l'État Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant  $N^{\circ}$  1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe.

Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

5.16 Autres créditeurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Clients créditeurs	7 921	5 027
Personnels et comptes rattachés	2 006	2 086
Dividendes à payer	36	24
Autres dettes et comptes de régularisation	2 724	2 531
TOTAL	12 688	9 668

Les autres dettes et comptes de régularisation incluent principalement les charges à payer et les intérêts courus.

### 6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Chiffre d'affaires

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 404 051 MUM (1 448 427 585 dollars américains) pour l'exercice 2011 (somme nette de surestaries). Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine.

Trois clients réalisent 77% du chiffre d'affaires global de l'exercice 2011.

### 6.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition par zone géographique se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Chine	186 852	130 028
Italie	66 000	38 949
France	56 626	48 769
Allemagne	44 323	39 883
Belgique	32 140	18 226
Autres	24 686	39 191
Espagne	10 024	4 397
Angleterre	1 104	
TOTAL	421 755	319 444

### 6.2 Produits des activités annexes

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Loyers, cessions de matière, télécom	74	148
Locations d'immeubles et matériel	73	99
Prestations diverses	2 034	2 015
Mise à disposition personnel	66	23
Cessions diverses	1 265	630
TOTAL	3 512	2 915

L'augmentation des prestations diverses est liée à la vente de ferraille.

La progression de cessions diverse est liée à la hausse des ventes de l'économat B.

### 6.3 Autres produits opérationnels

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Rabais, remises et ristournes obtenues	60	109
Produits et profits	379	1 038
Reprises / provisions	111	(294)
Profits / cession	3	49
TOTAL	553	901

La baisse des produits et profits divers correspond à la pénalité de retard reçue de Sandvik Mining & Construction en 2010.

### 6.4 Matières consommables

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Matières & marchandises consommées	(82 063)	(64 448)
Vivres consommes & produits d'entretien	(810)	(725)
Achats d'eau et d'électricité	(515)	(552)
Matières & fournitures	(83)	(101)
Matières consommées DSP	(7)	(8)
TOTAL	(83 477)	(65 833)

L'augmentation des charges de matières consommables s'explique principalement par la hausse des rubriques Gasoil (plus 7 428 MUM), Fuel (plus 3 682 MUM), Engins Miniers (plus 1 624 MUM), Huiles (plus 949 MUM) et Pneumatiques (plus 623 MUM) en lien avec l'augmentation des terrassements, du prix des matières premières et du programme de révision générale des engins.

### 6.5 Frais de personnel

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Charges salariales	(23 279)	(18 568)
Charges sociales	(2 362)	$(2\ 017)$
Provision IDR	(1 279)	(293)
Retraite complémentaire	(874)	(6 751)
TOTAL	(27.795)	(27 630)

Les frais de personnel sont stables en valeur absolue. La comptabilisation de la retraite complémentaire de 6 751 MUM en 2010 était compensée en 2011 par la prime de trois mois de salaire et par la prise en charge de 71% de la part de la cotisation des employés pour la retraite complémentaire.

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	532	363
Maîtrises	2 807	2 710
Ouvriers	2 216	2 193
TOTAL	5 555	5 266

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

### 6.6 Dotations aux amortissements et provisions

31/12/2011	31/12/2010
(19 371)	(16 286)
(221)	(49)
(1 928)	(273)
(5 219)	(4 049)
(26 739)	(20 656)
	(19 371) (221) (1 928) (5 219)

### 6.7 Impôts et Taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Impôts sur avantages	(80)	(80)
Impôts divers	(356)	(464)
TOTAL	(436)	(544)

### 6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Charges liées à l'investissement	(17 909)	(13 352)
Charges liées à l'activité	(3 853)	(3450)
Autres	(6 703)	(5 768)
TOTAL	(28 466)	(22 570)

Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de déplacement, les assurances ainsi que les frais d'études et de recherche.

Les charges liées à l'activité concernent principalement les voyages, les honoraires et les commissions.

L'augmentation des autres charges correspond aux redressements fiscaux de 2011 pour 2 372 MUM.

### 6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	1 516	1 302
Produits sur instruments financiers	3 075	1 072
Gains de change	24 150	12 545
Autres produits financiers	660	1 542
TOTAL	29 401	16 462

Les produits financiers ont été essentiellement générés par des gains de change. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Gains de change latents	141	313
Autres gains de change	24 009	12 232
TOTAL	24 150	12 545

L'augmentation des autres gains de change correspond principalement à la réévaluation des comptes de trésorerie en devises au taux de clôture de l'exercice 2011.

## 6.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

	21/12/2011	21/12/2016
En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et charges assimilées	(1 705)	(2 223
Pertes de change	(16 884)	(18 353
Charges sur instruments financiers	(2 991)	(1 309
Autres charges financières	(1 015)	(1 105
TOTAL	(22 596)	(22 990

Les pertes de change se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Pertes de change latentes	(2 132)	(306)
Autres pertes de change	(14 752)	(9697)
TOTAL	(16 884)	(18 353)

## 7 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19 371	17 229
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	221	133
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR)	4 282	7 318
Pertes d'actifs immobilisés	409	396
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 283	25 076

### 7.2 Variation du BFR

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(6 382)	(6 750)
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	2 756	(32 793)
Diminution (augmentation) Autres débiteurs	(986)	(9 653)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	9 309	6 383
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	2 534	67
Augmentation (diminution) Autres créditeurs	2 958	2 623
Variation des actifs destinés à la vente		(34)
VARIATION DU BFR	10 190	(40 157)

## 7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Acquisition d'immobilisations corporelles	(96 704)	(64 917)
Acquisition d'actifs incorporels	(303)	(2 614)
Acquisition d'actifs financiers nets	(1)	(2 504)
TOTAL ACQUISITIONS	(97 009)	(70.035)

# 7.4 Acquisition filiales GMM nette de la trésorerie acquise

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Besoin en fonds de roulement	(523)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27)	
Ecart d'acquisition	(834)	
Reprise des dettes à long terme	342	
Quote-part des capitaux propres déjà acquise	128	
Quote-part des capitaux propres revenant aux minoritaires	464	
Acquisition nette de la trésorerie acquise	(451)	0

# 7.5 Reprises sur amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Production immobilisée	(6 039)	(4 306)
Reprises sur amortissements & provisions	0	(32)
TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(6 039)	(4 339)

## 7.6 Gains/Pertes de change

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010	
Gains / pertes de change sur emprunts	2 067	2 747	
Gains nets sur instruments financiers	1 361	(155)	
TOTAL	3 428	2 592	

### 7.7 Trésorerie Nette

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010	
Équivalents de trésorerie	313 280	144 220	
Concours bancaires	(2 615)	(569)	
Trésorerie Nette	310 665	143 651	

### 8 AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2010
Crédits documentaires en cours	34 202	12 735
Cautions reçues des entrepreneurs	8 266	4 551
Reliquats des fonds non débloqués	141 203	189 509
Total autres engagements	183 671	206 795

### 9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2011 en millions MRO :

	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	DAMANE	SNIM	TOTAL
ATTM		1								6 117	6 117
COMECA	8		3	11			0	1		800	823
SAMMA	4	6					18			307	335
SAMIA											0
SOMASERT	8	6	1			1	2	1	1	492	511
GMM								-		8	8
SAFA	5			0						1 448	1 453
GIP										133	133
DAMANE										253	253
SNIM	212	85	23	10	72	4	114	10			530
TOTAUX	237	97	27	- 21	72	5	134	- 11		9 558	10 164

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

### 10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est en mesure d'impacter les comptes de façon significative.